



Conseil de
l'Union européenne

Luxembourg, le 20 juin 2016
(OR. en)

10393/16

COAFR 187
ACP 94
CFSP/PESC 509
RELEX 540
MIGR 119
POLMIL 64
CIVCOM 119

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
en date du: 20 juin 2016
Destinataire: délégations
N° doc. préc.: 9807/16
Objet: Sahel
- Conclusions du Conseil

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le Sahel qu'il a adoptées lors de sa 3477^e session, tenue le 20 juin 2016.

Conclusions du Conseil sur le Sahel

1. Il y a un an, la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali a constitué une étape déterminante pour la paix et la stabilité au Sahel. À l'heure actuelle, la situation au Mali et au Sahel s'est améliorée. Il reste cependant d'importants défis à relever aux niveaux national, régional et transnational. Aujourd'hui, l'UE réaffirme sa détermination à aider la région, comme indiqué dans le plan d'action régional en faveur du Sahel pour la période 2015-2020 adopté le 20 avril 2015, et à mettre en œuvre l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, aux côtés des autres membres de l'équipe de médiation et de la communauté internationale.
2. L'UE salue les dirigeants politiques des cinq pays du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), ainsi que l'Union africaine, la CEDEAO et les Nations unies, pour leur action face aux immenses défis à relever dans la région dans les domaines de la sécurité, des migrations, de la gouvernance et du développement, et réaffirme son engagement à soutenir des initiatives menées par les pays concernés et au niveau régional, telles que le G5 Sahel. Dans ce contexte, le Conseil se félicite de la tenue, le 17 juin à Bruxelles, de la deuxième réunion ministérielle organisée par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HR), à laquelle ont participé les ministres des affaires étrangères, ainsi que le président et le secrétaire permanent du G5 Sahel. Le Conseil invite la HR, le représentant spécial de l'UE pour le Sahel, la Commission européenne et les États membres à poursuivre leurs efforts visant à renforcer encore davantage le partenariat entre le G5 Sahel et l'UE. Le Conseil se félicite aussi de la réunion trilatérale avec les ministres des affaires étrangères de la Libye, du Niger et du Tchad sur la gestion des frontières, qui s'est tenue en marge de la réunion du G5 et au cours de laquelle la HR a souligné la nécessité d'une coopération concrète.

3. L'UE insiste sur l'importance de poursuivre son engagement actif dans la région du Sahel, y compris en relation avec les pays voisins de la région du Maghreb et la Libye. L'UE joue un rôle important dans la région, y mobilisant l'ensemble des instruments dont elle dispose dans le domaine de la diplomatie, de la coopération au développement à long terme, du soutien au respect des droits de l'homme, des efforts de stabilisation, du développement des capacités de résilience, de l'aide humanitaire et de la sécurité, y compris les missions PSDC. Le Conseil se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une approche globale au Sahel. Il attire l'attention sur la nécessité de faire en sorte que les instruments disponibles soient utilisés de manière stratégique et coordonnée, afin de gagner en efficacité, de trouver des synergies et de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des migrations illégales.
4. L'UE se félicite du retour à l'ordre constitutionnel au Burkina Faso, pays dont l'UE a été un partenaire fidèle, ainsi que de la tenue d'élections au Niger et au Tchad. Elle réaffirme aussi sa détermination à soutenir des processus démocratiques transparents et sans exclusive, notamment en termes de dialogue politique, d'institutions et d'acteurs démocratiques clés et de développement durable, qui profitent à l'ensemble de la population et soient profondément liés à l'amélioration de la situation sécuritaire, comme l'énonce la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel.
5. L'UE condamne fermement tous les attentats terroristes perpétrés par AQMI, Daech, Ansar Dine, Boko Haram et les groupes qui leur sont affiliés, contre la population civile et les forces nationales et internationales au Niger, au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, ainsi que contre la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Elle rend hommage aux victimes civiles des violences terroristes et aux sacrifices consentis par les troupes des pays qui se sont engagés à prêter leur concours à la stabilisation du Sahel. Elle souligne l'importance de traduire les coupables en justice et salue l'engagement sans relâche de la France, dans le cadre de l'opération Barkhane, dont le rôle dans la lutte contre le terrorisme au Sahel reste crucial. À cet égard, l'UE souligne que toutes les parties ont le devoir d'assurer la protection des civils, y compris du personnel des Nations unies et des travailleurs humanitaires, ainsi que de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

6. L'UE reste préoccupée par la lenteur de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali et par la faiblesse des progrès réalisés jusqu'à présent à cet égard. L'UE appelle toutes les parties signataires à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en œuvre l'accord rapidement, et pour tenir les engagements pris à cet égard, y compris en ce qui concerne les processus de décentralisation et de réconciliation, la mise en œuvre de la stratégie de développement des régions du nord du Mali, ainsi que l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). L'UE salue les progrès accomplis par les parties signataires, lors de la réunion du comité de suivi, les 13 et 14 juin, en vue de parvenir à un accord sur les principes et le calendrier des arrangements portant sur le partage provisoire du pouvoir dans le nord du pays. L'UE exhorte en particulier toutes les parties à mettre en place les administrations transitoires convenues et à présenter des listes complètes préétablies pour le cantonnement des anciens combattants rebelles. Toute personne fragilisant le processus de paix aura à répondre des conséquences de ses actes. La consolidation d'une paix durable et sans exclusive, prévoyant notamment une participation active des femmes et des groupes vulnérables continue de revêtir la plus haute importance. L'UE salue le rôle décisif joué par l'Algérie dans le processus de paix au Mali. L'UE soutient résolument le travail réalisé par la MINUSMA et sa coopération étroite avec, notamment, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies. L'UE continuera de soutenir la RSS et le processus de DDR en étroite coordination avec la MINUSMA et les missions PSDC. Le Conseil se félicite également de la participation d'États membres de l'UE à la MINUSMA, à l'EUTM Mali, à l'EUCAP Sahel Mali et à l'EUCAP Sahel Niger.
7. L'UE est vivement préoccupée par l'augmentation du trafic de migrants et de la traite d'êtres humains ainsi que du trafic d'armes et de drogue dans la région du Sahel. Ces activités illicites ont un impact négatif sur la stabilité et la sécurité dans la région. Elles constituent par ailleurs une source de revenus pour les groupes terroristes et alimentent d'autres menaces qui pèsent sur la stabilité du Sahel. L'UE est en outre préoccupée par le risque de voir les réseaux criminels mettre à mal l'État de droit, l'autorité de l'État et le bon fonctionnement des systèmes de sécurité et de justice des pays de la région. L'UE est prête à travailler avec les pays de la région pour établir des mesures efficaces destinées à contrer les activités des réseaux criminels et à démanteler les modèles économiques illégaux connexes. Concourir au renforcement des capacités des pays du Sahel dans le domaine de la sécurité figure au premier rang des priorités, et l'UE et ses États membres sont déterminés à utiliser tous les instruments appropriés dont ils disposent pour atteindre cet objectif.

8. L'UE juge à la fois urgent et essentiel de remédier à l'augmentation du nombre de migrants en situation irrégulière qui quittent l'Afrique occidentale pour rejoindre l'UE via le Sahel, notamment en passant par le Niger et la Libye, souvent au péril de leur vie. S'appuyant sur le plan d'action de La Valette et se référant aux conclusions du Conseil du 23 mai 2016 sur les aspects extérieurs des migrations, l'UE rappelle qu'en l'état actuel des choses, il faut apporter à la crise migratoire des réponses aussi bien immédiates qu'à long terme qui reposent sur une approche plus large et équilibrée fondée sur le principe de responsabilité mutuelle et le dialogue et s'attaquer efficacement à ses causes profondes. La coopération sur l'ensemble des questions liées aux migrations, y compris le retour et la réadmission dans les pays d'origine, demeure primordiale. Il est important de remédier aux causes profondes des migrations illégales dans la région du Sahel, notamment en s'efforçant d'améliorer le développement humain et la sécurité. Le renforcement de la gestion intégrée des questions transfrontières est crucial pour la stabilité et la sécurité dans la région du Sahel et dans les pays voisins. L'UE réaffirme sa volonté de concourir à la gestion des migrations et à la gestion intégrée des frontières dans la région du Sahel et autour du lac Tchad, par des actions dans les domaines du renforcement de la résilience, de la gouvernance, du développement et de la sécurité, dans le cadre d'une vaste approche globale.

9. Dans ce contexte, le Conseil prend note de la proposition de la Commission européenne relative à l'instauration de nouveaux cadres de partenariat visant à mieux gérer les migrations, tout d'abord avec les pays d'origine et de transit prioritaires.

10. L'UE se félicite de la contribution de son fonds fiduciaire pour l'Afrique, qui constitue un important instrument complémentaire à utiliser dans une optique stratégique à l'appui de l'approche globale en faveur de la stabilité, de la sécurité et de la résilience dans le Sahel. L'UE continuera à renforcer l'action menée avec les États du Sahel, fondée sur le principe de la responsabilité mutuelle. Dans ce contexte, les projets au titre du fonds fiduciaire, qui visent à répondre aux besoins évalués et à produire un impact mesurable à court et à long termes, de façon durable, continueront de représenter un volet essentiel des efforts de coopération que l'UE déploie de longue date dans la région. L'UE se félicite des projets adoptés, à la demande des partenaires du G5 Sahel; il s'agit entre autres de projets dans le domaine de la sécurité et de la gestion des frontières destinés à rendre le contrôle territorial plus efficace et à lutter plus efficacement contre les flux illicites et les trafics. L'UE souligne la nécessité d'une coordination étroite entre les différentes initiatives et avec le programme à long terme de réforme du secteur de la sécurité.
11. L'UE insiste sur l'importance d'une approche globale pour relever les multiples défis que pose la croissance démographique, et elle réaffirme que la jeunesse figure au premier rang des priorités dans le Sahel. Il est essentiel d'offrir aux jeunes une éducation de base inclusive, une formation professionnelle ainsi que de meilleures possibilités d'emploi, de nouveaux emplois et des perspectives économiques plus intéressantes afin de consolider les progrès réalisés en termes de développement, de lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation et d'éviter une accentuation des pressions migratoires. L'UE demande que soient prises des initiatives inclusives et fondées sur le genre, destinées à renforcer le rôle essentiel des femmes dans les sociétés sahéniennes. Pour faire face à la croissance démographique, il faudra également pousser plus loin l'émancipation des femmes et avancer sur l'égalité des chances à l'éducation en faveur des filles pour assurer le développement durable, la croissance et la prospérité dans la région.

12. L'UE souligne la contribution évolutive que continuent d'apporter à la stabilité dans la région du Sahel ses missions PSDC au Mali et au Niger, à savoir l'EUCAP Sahel Mali, l'EUTM Mali et l'EUCAP Sahel Niger, en étroite coopération avec les gouvernements des pays hôtes. Elle insiste sur l'importance qu'il y a à renforcer la coopération avec la région, y compris en faisant fond sur les efforts déployés au titre de la PSDC, par exemple en termes de formation et de renforcement des capacités et d'appui à la coopération régionale entre pays du G5 Sahel. Le renforcement de la coopération devrait aller de pair avec un renforcement de la coordination entre les missions PSDC au Sahel et les autres instruments et programmes de l'UE et des États membres dans la région, y compris le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, notamment dans le cadre de l'initiative en faveur du renforcement des capacités en soutien à la sécurité et au développement. Tout en gardant à l'esprit les mandats de base, le Conseil invite le SEAE, en étroite concertation avec les États membres et en liaison avec les services de la Commission, à étudier plus en détail les possibilités de régionaliser les missions PSDC dès que possible.
-